

Le 9 juin 2009

ARRETE N° 36/2009

TIR FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET 2009

Le Maire de DIEUE SUR MEUSE,

Vu l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2009,

Vu le Code des Communes,

Vu le danger que représente la circulation et considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des participants,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La société PYROTECH dont le siège est 71 rue de Savoie à 57160 MOULINS LES METZ est autorisée à tirer un feu d'artifice le 13 juillet 2009 à partir de 23 heures au lieu-dit « La Petite Meuse ».

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement seront interdits sur l'ancien CD159 entre le Quai de Londres et le nouveau CD159, ainsi que sur le chemin de la Noue de Han le lundi 13 juillet 2009 à partir de 9 heures.

ARTICLE 3 : L'accès à ces voies sera laissé aux véhicules de secours et aux piétons.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- la société PYROTECH
- Monsieur le Sous-Préfet de Verdun
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Verdun.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 9 juin 2009.

Le Maire,
J-Claude DUMONT.